



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1373

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9e au profit de l'association "Bricolage d'Or" - EI n° 09059

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1373 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, SITUE 16 RUE TISSOT A LYON 9E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "BRICOLAGE D'OR" - EI N° 09059 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Bricolage d'Or » a été fondée en 1988 en vue de créer et gérer un atelier de bricolage en faveur des personnes retraitées et préretraitées de la région lyonnaise.

Ses principales activités assurent depuis cette date, d'une part la formation au bricolage en mettant à disposition de ses adhérents les locaux et les matériels qui leur sont nécessaires, d'autre part le renforcement des relations sociales par l'échange de services entre personnes.

Cette association bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 158 m<sup>2</sup> dans un immeuble situé 16 rue Tissot à Lyon 9<sup>ème</sup> dont la ville est propriétaire. La valeur locative annuelle est de 9 480 euros/an.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé sa prolongation par avenant jusqu'au 30 juin 2022, de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association qui a toujours su développer l'esprit de solidarité.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :**

- lire :

« Cette convention arrivant à échéance, il est proposé sa prolongation par avenant jusqu'au **30 juin 2022**, de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association qui a toujours su développer l'esprit de solidarité. »

- au lieu de :

« Cette convention arrivant à échéance, il est proposé sa prolongation par avenant jusqu'au **31 décembre 2022**, de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association qui a toujours su développer l'esprit de solidarité. »

### **DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du domaine public à titre gratuit au profit de l'association «Bricolage d'Or » du local communal, situé 16 rue Tissot à Lyon 9<sup>ème</sup>, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET